

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 83/94I du 2.12.83
/MTPS.DGTFP.DFP.2103/3/2

Portant reclassement et nomination de Monsieur MALANDA MINA Raphaël, Maître d'Education Physique et Sportive de 4° échelon des cadres des services Sociaux (Jeunesse et Sports).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;

D.G.B.

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 relatives des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;

D.C.F.

(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;

(/u l'arrêté n° 9017/MJS.DGS.DAAF du 11.11.81 portant promotion au titre de l'année 1981 des fonctionnaires des cadres des catégories AII et BI des services Sociaux (Jeunesse et Sports) ;

(/u la lettre n° 1206/DGS.DAAF du 14.12.82 du Directeur Général transmettant le dossier de l'intéressé ;

(/u l'arrêté n° 6105/MJS.DGS.DGTFP du 28.8.81 autorisant certains Maîtres d'Eps Admis en 1ère année de Professorat de 1er Cycle et Professorat-Adjoint à suivre des cours à l'Institut supérieur d'Education Physique et Sportive (Université Marien NGOUABI de Brazzaville)-Régularisation-; (/u le décret 83/320 du 5.5.83 portant nomination d'un membre du Conseil des Ministres ;

(/u la demande de l'intéressé en date du 15.11.82 ;
(/u le décret 74/454 du 17.12.74 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A, B, C et D de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 1, 2, 3, 5, 10, 13, 14, 15, 18, 19, et 20 du décret 63/79 du 26.3.63 portant statut commun des cadres de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) ;

DECRETE :

.../...

[Handwritten signature]

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret 74/474 du 17.12.74 susvisé, Monsieur MALANDA MINA Raphaël, Maître d'Education Physique et Sportive de 4° échelon, indice 760 des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des services Sociaux (Jeunesse et Sports), titulaire du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive, (2° session 1982,)délivré par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Professeur certifié d'Education Physique et Sportive de 1er échelon, indice 830.ACC = néant.

ARTICLE 2.-: Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1982 - 1983, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Brazzaville, le 2 DECEMBRE 1983

Le Ministre de la Jeunesse et des Sports,

- GABRIEL OBA-APOUNOU.-

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale,

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

- Bernard COMBO MATSIONA.-

- Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC.....1
- DGTFP/DFP.....3
- D.G.B.....3
- D.C.F.....2
- MJS.....3
- DOSSIER.....3
- INTERESSE.....1
- SGCM/BC.....2/-

[Large handwritten X mark]